

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 janvier à 18 heures, le Conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Lac, salles Chaudanne et Tillet, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	17
Nombre de membres présents :	10

Date de 1ère convocation : 2 janvier 2023

Date d'affichage :

Présents : Titulaires : DUMAZ Gérard, DUMAZ Régis, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre Damien, GINOLLIN Pascal, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra.

Suppléants (votant) : BEBERT Thierry

Pouvoirs : Titulaires : LEOUTRE Jean Marc à TRAHAND Cécile, GENNARO Alexandre à FERRARI Sandra.

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ALPIN AM (26700) (compétences optionnelles)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 16-23-C du 29 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits portés en dépenses et en recettes du budget alpin AM ;

Il est présenté le projet de décision modificative suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT-DEPENSES

Chapitre 66 (charges financières) : +6 160.00 €

La part d'intérêts des emprunts souscrits à taux variable a augmenté, il convient de l'ajuster.

Chap.	Compte	BP 2023	DM1
66	66111-intérêts des emprunts	30 380.00	+6 160.00

Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : +115 456.60 €

Chap.	Compte	BP 2023	DM1
023	023-virt. à la section d'investissement	97 081.46	+115 456.60

SECTION DE FONCTIONNEMENT-RECETTES

Chapitre 74 (dotations et subventions) : +129 000.60 €

L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint par l'augmentation de la participation du budget principal à hauteur de 129 000.60 €.

Chap.	Compte	BP 2023	DM1
74	7475-autres subv. d'exploitation	461 034.55	+129 000.60

Chapitre 75 (produits de gestion courante) : -5 464.00 €

En raison du résultat d'exploitation de la SEM des Bauges, la redevance de la DSP en cours ne comporte pas de part variable.

Chap.	Compte	BP 2023	DM1
75	757-redevance versées par les fermiers	30 670.00	-5 464.00



SECTION D'INVESTISSEMENT-DEPENSES

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) :

Depuis le vote du budget primitif, les dépenses d'investissement connaissent des modifications en raison de :

- Présentation tardive des factures Wisseride pour l'aménagement de l'espace ludique (cabanon de détente, pistes ludique Blanchot, boarder cross, natural park en 2020) : +100 342.99 €.
- Solde du marché pour l'aménagement et la signalétique de l'espace ludique (totem) en 2020 révisé pour le lot Pelissard : -18 961.39 €
- Travaux au poste de secours, repris à la convention de mandat de maîtrise d'œuvre avec Grand Chambéry, qui sera facturé en 2024 : -18 000.00 €
- Avenants au marché Grande Inspection Roc de Balme : +46 069.00 €
- Réparation Potence d'angle télési de l'alpage : +9 926.00 €

Chap.	Compte	BP 2023	DM1
21	2128-Agencements, aménagements de terrains	99 907.19	-18 961.39
21	2153-Installations matériels, outillages techniques	598 058.15	+37 995.00
21	2188-Autres équipements divers	0.00	+100 342.99
	s/total		+119 376.60

SECTION D'INVESTISSEMENT-RECETTES

Chapitre 040 (opération d'ordre entre sections) :

Le travail mené sur la mise en concordance de l'inventaire et de l'état d'actif nécessite l'ouverture de crédits pour effectuer les écritures de régularisation aux chapitres des opérations d'ordre. La dotation aux amortissements doit être portée à 193 756.00 € pour réaliser les écritures 2023.

Chap.	Compte	BP 2023	DM1
040	28153-amort. Instal. Autres terrains	189 836.00	+3 920.00

Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) :

L'équilibre de la section d'investissement est atteint l'augmentation de la part d'autofinancement de **115 456.60 €**.

Chap.	Compte	BP 2023	DM1
021	021-virt. de la section de fonctionnement	97 081.46	+115 456.60

La décision modificative n°1 du budget ALPIN AILLONS MARGERIAZ s'établit donc de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Comptes	DM1	Chap.	Comptes	DM1
011	6228-honoraires divers	-2 000.00	75	757-red. versées par les fermiers	-5 464.00
66	66111-intérêts des emprunts	+6 160.00	74	7475-autres subv. d'exploitation	+129 000.60
042	6811-dotations aux amortis.	+3 920.00			
023	023-virt. A la section d'investis.	+115 456.60			
	Total DM1	+123 536.60		Total DM1	+123 536.60

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Comptes	DM1	Chap.	Comptes	DM1
21	2128-Agmt., amgt. terrains	-18 961.39	021	021-virt de la section de fonct.	+115 456.60
21	2153-Inst. matériels, outil. Techn.	+37 995.00	040	28128-amort. des immobilisations	+3 920.00
21	2188-Autres équipements divers	+100 342.99			
	Total DM1	+119 376.60		Total DM1	+119 376.60

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n°1/2023 du budget Alpin AM comme repris ci-dessus.

Fait à La Féclaz, le 8 janvier 2024

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	11
☞ Pour :	11
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

